
AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire tenue à l'Hôtel de ville le 12^e jour du mois de décembre 2024 à 18 h, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2024-1202

Règlement ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2025

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à direction@boischatel.net.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT À BOISCHATEL, CE 13 DÉCEMBRE 2024



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité, entre 9 h et midi, le 13^e jour du mois de décembre 2024.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint